



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BEDFORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 699-22-25
AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 699-11 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE
ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PB-8 À MÊME LA ZONE PA-2.**

Considérant que la ville de Bedford a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que le conseil municipal désire permettre l'agrandissement des résidences Bedford;

Considérant qu'un avis de motion et un premier projet de règlement a été adopté par la Ville de Bedford le 1^{er} novembre 2022;

Considérant que, le conseil municipal a tenu une consultation publique en date du 6 décembre 2022 afin d'entendre les personnes intéressées.

**Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe**

Et résolu unanimement

En conséquence, Le Conseil municipal décrète ce qui suit

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1- Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 699-22-25, Amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3- La zone PB-8 est agrandie à même la zone PA-2 à l'Annexe C du Règlement de zonage 699-11, tel qu'illustré au plan en Annexe A du présent règlement.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Claude Dubois
Maire

Richard Joyal
Directeur général

Avis de motion :	1 ^{er} novembre 2022
Adoption du premier projet de règlement :	1 ^{er} novembre 2022
Avis de l'assemblée publique de consultation :	28 novembre 2022
Assemblée publique de consultation :	6 décembre 2022
Adoption du second projet de règlement :	6 décembre 2022
Avis public concernant l'adoption du second projet de règlement et de la tenue d'un registre :	13 décembre 2022
Tenue d'un registre demandant la tenue d'un référendum :	21 décembre 2022
Adoption du règlement :	10 janvier 2023
Délivrance du certificat de conformité :	21 février 2023
Entrée en vigueur du règlement :	29 mars 2023
Avis d'entrée en vigueur :	29 mars 2023

ANNEXE A

